

COMPTE RENDU SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 février 2012

L'an deux mil douze, le dix février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 03 février 2012.

Présents : Tous les membres du Conseil municipal en exercice, sauf :

Monsieur Michel BARTHELEMY qui a donné pouvoir à M. Eric PIREYRE

Madame Patricia TENNEREL qui a donné pouvoir à M. André RONGERE ;

Secrétaire de séance: Mme Michelle ROUSSET

Après lecture, le compte rendu de la séance du 09 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte tenu des informations récemment reçues en mairie, Monsieur le Maire demande l'ajout du dossier de restructuration de l'école à l'ordre du jour de présent Conseil Municipal ce qui est accepté à l'unanimité.

1 – Restructuration de l'école : convention avec l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social)

Après une première réflexion menée conjointement par le comité de pilotage de Montmorin et l'OPHIS, ce dernier propose un programme de réalisation dont la première phase (étude d'aide à la décision), d'un montant de 3.332,00 €, doit donner lieu à signature d'une convention. Après avoir pris connaissance des divers points de cette dernière, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention et se prononcera ultérieurement pour les phases suivantes.

2 – Modification des statuts de la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification des statuts de la Communauté de Communes Billom-St Dier permettant ainsi à cette dernière de prendre en charge les frais de transport pour les activités de piscine des écoles primaires.

3 – PLH intercommunal

Monsieur le Maire donne une lecture détaillée du projet de Programme Local de l'Habitat qui encadrera la future politique de l'habitat sur la Communauté de communes. Il s'agit d'une simple présentation, ne donnant pas lieu à délibération, mais dont le but est de générer d'éventuelles interrogations.

4 – Convention Jeunesse et Reconstruction 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention 2012 avec l'association Jeunesse et Reconstruction. Une participation d'un montant de 2700 € est allouée à l'association pour la prise en charge de l'organisation du chantier.

5 – Adressage

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de charte d'engagement et de partenariat à intervenir avec la Poste Courrier Auvergne afin de faciliter et d'optimiser la distribution du courrier. Cette charte prévoit principalement la dénomination des rues. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette charte et décide la création d'une commission chargée du suivi de ce dossier.

6 – Rideaux salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que les deux rideaux métalliques de la salle des fêtes ne sont plus opérationnels et présente plusieurs devis pour leur remplacement :

Menuiseries Alutec : 4750.74 € Lembron Stores : 3000,00 €

Auvergne Fermetures : 2320,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le devis d'un montant de 2320 euros H.T. et prévoir cette somme au budget primitif 2012.

7 - Feux de la St Jean

Madame Michèle ROUSSET fait état du bilan de la fête 2011. Monsieur Fustier estime qu'il serait préférable que ce soit les associations Montmorinoises qui s'occupent de l'organisation d'un tel évènement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour inscrire la somme de 1000 euros au budget primitif 2012 pour la prise en charge du seul feu d'artifice.

8 – C.N.A.S.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de charte de l'action sociale à intervenir entre la municipalité et le Comité National d'Action Sociale afin d'accompagner le droit à l'action sociale pour le personnel. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, Mme Michelle ROUSSET, déléguée élue et Mme Fabienne GENTAL, déléguée agent, pour signer cette charte.

9 – EPF Smaf : nouvelles adhésions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les nouvelles adhésions suivantes à l'EPF Smaf : Costaros (Haute-Loire), St Marcel en Marcillat (Allier) ainsi que les communes qui composent la communauté d'agglomération du Puy en Velay.

10 – Pratique du VTT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer une convention avec un groupe de huit jeunes Montmorinois (regroupés prochainement en association), pour la mise à disposition d'une parcelle communale à Emerat qui leur permettrait la pratique de VTT. Aucun engin motorisé ne sera accepté dans cette parcelle de terrain.

11 – Questions diverses

- Devis Jean-Michel Delavet pour travaux de déneigement :

Monsieur le Maire présente le devis établi par Monsieur Jean-Michel Delavet :

Prêt de tracteur : 26 €/ heure Déneigement : 36 €/ heure

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire appel à Monsieur Jean-Michel Delavet pour effectuer les opérations de déneigement sachant que dans la majorité des cas seule la prestation « prêt de tracteur » est utilisée, l'employé communal se chargeant du déneigement.

- **Déneigement des voies privées** : Le Conseil Municipal à la majorité décide de ne pas effectuer le déneigement des voies privées de la commune. Sauf en cas de force majeure (soins, secours, personnes âgées...).

- **Concours Villes et villages étoilés** : la Commune de Montmorin ayant obtenu deux étoiles au concours « Villes et villages étoilés », il convient de prévoir prochainement une cérémonie de remise de diplôme.

- **Permanences de Jean-Pierre Buche, Conseiller Général du canton de Billom**
Les différentes dates de permanences de Monsieur Jean-Pierre Buche sont affichées en mairie.

- **Commission Tourisme et Patrimoine de la Communauté de Communes Billom-St Dier**
Monsieur Nicolas Alexandre a été désigné comme représentant de notre commune à cette commission.

- **Audit téléphonie** : le Conseil Municipal décide, après étude, de ne pas donner suite à l'audit en téléphonie établi par Monsieur François Pelletier

Le Conseil Municipal remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction du dernier bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heures 15.